



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :

égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par Jubilee Campaign, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Oppression économique des femmes nord-coréennes en Chine

Le manque d'autonomisation économique des femmes constitue sans nul doute un phénomène d'ampleur mondiale. Bien qu'une évolution significative et positive ait été constatée au niveau du rôle des femmes, elle a mis en lumière d'autres inégalités auxquelles les femmes sont confrontées. Les écarts de salaires, l'accès limité à certaines professions et la discrimination sur le lieu de travail sont monnaie courante dans le monde entier. Ils constituent autant de signes indéniables qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, même dans les pays développés. Alors que la communauté internationale examine les problématiques qui se posent aux femmes dans le contexte d'un monde du travail en pleine évolution, il est également essentiel de ne pas ignorer celles dont l'existence n'a pas changé. La chaîne de l'autonomisation des femmes ne sera vraiment efficace qu'à condition de renforcer son maillon le plus faible.

Il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies se soit engagée à remédier aux difficultés que de nombreuses femmes rencontrent alors que s'ouvre devant elles une nouvelle ère d'égalité et d'autonomisation sur le lieu de travail. Parallèlement aux efforts qu'elle déploie pour promouvoir et célébrer cette évolution, l'Organisation des Nations Unies doit également travailler avec les femmes qui n'ont pas encore bénéficié de ces possibilités d'autonomisation et de changement, et parler en leur nom. Les femmes qui vivent dans des régimes fermés tels que la République populaire démocratique de Corée sont confrontées à de grandes difficultés en matière d'autonomisation et de changement. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier la Commission de la condition de la femme, doivent s'engager à leurs côtés afin que ce monde en mutation ne les laisse pas de côté et sous la coupe d'un gouvernement qui les prive de leurs droits fondamentaux.

Les femmes nord-coréennes ayant fui la République populaire démocratique de Corée, ci-après dénommée Corée du Nord, pour rejoindre la République populaire de Chine, ci-après dénommée Chine, sont victimes d'une forte oppression économique et sociétale. Les femmes réfugiées se retrouvent complètement dépossédées du contrôle de leur propre vie. Elles luttent sans relâche pour s'en sortir, mais se heurtent à la dure réalité de régimes nord-coréens et chinois qui les privent de leurs droits fondamentaux et de leur liberté. Elles se retrouvent donc exposées à l'oppression et à la violence sexuelle et sexiste, souvent dans les bas-fonds de l'économie.

Les estimations du nombre de ressortissants nord-coréens qui vivent dans la clandestinité en Chine sont très variables. Les estimations prudentes tablent sur au moins 100 000 clandestins nord-coréens en Chine. D'autres études tablent sur 300 000, voire 100 000. Environ 70 % des personnes fuyant la Corée du Nord sont des femmes. Par conséquent, un nombre considérable de femmes nord-coréennes vivent actuellement en Chine. À l'encontre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967 y afférent, auxquels la Chine a adhéré en 1982, celle-ci a passé un accord avec la Corée du Nord en vertu duquel elle renverra les transfuges nord-coréens trouvés à l'intérieur de ses frontières. La Chine ne considère pas les Nord-Coréens comme des réfugiés mais comme des migrants clandestins. Ce faisant, elle se soustrait à son obligation de protéger ces transfuges. Dès l'instant où elles pénètrent sur le territoire chinois, les femmes nord-coréennes

perdent tout statut. Pour nombre d'entre elles, cela rend la vie en Chine tout aussi difficile que celle qu'elles ont essayé de fuir. Elles ne peuvent pas trouver d'emploi officiel et doivent vivre dans la clandestinité pour échapper aux autorités chinoises. Du fait de leur statut vulnérable et de leur crainte d'être renvoyées en Corée du Nord, ces femmes se retrouvent dans une position extrêmement dangereuse, à la merci des individus qu'elles rencontrent en Chine. Souvent, elles sont victimes d'exploitation sexuelle et d'oppression par ces personnes.

Ces femmes estiment que l'une des meilleures solutions pour s'en sortir consiste à vivre sous la « protection » d'un homme chinois. De nombreuses femmes nord-coréennes forment des couples officieux avec des hommes chinois. En 2013, le North Korean Human Rights Database Center estimait que près de 40 % des femmes nord-coréennes s'engageaient dans ce type de mariages informels. Bien que l'homme permette de dissimuler le statut illégal de la femme, ces relations sont souvent à l'origine de violences pour cette dernière. De nombreuses femmes nord-coréennes ont fait état de violences physiques, verbales et sexuelles par des hommes chinois dans le cadre de ce type de mariages. En outre, ces relations ne donnent aucun droit aux femmes, si bien qu'elles demeurent exclues du marché du travail formel et restent cantonnées à leur seule identité d'épouses. Certaines ont été limitées à accomplir des tâches domestiques et à avoir des relations sexuelles avec leur mari. Les maris en question sont souvent des agriculteurs pauvres qui n'ont pas pu trouver d'épouses chinoises. Certaines femmes ont raconté que leurs maris ne travaillant pas, elles portaient sur leurs seules épaules la responsabilité d'apporter un revenu au ménage grâce à des petits boulots clandestins. Une femme a déclaré que l'ensemble de ses revenus partait en fumée à cause des habitudes de jeux de son mari.

Bien que certaines femmes se retrouvent dans ces relations par choix, dans l'espoir qu'elles leur apportent une certaine sécurité, ces mariages sont la plupart du temps forcés. La traite des femmes nord-coréennes constitue un commerce lucratif pour les trafiquants en Chine. La traite est donc le plus grand danger auquel les femmes qui traversent la frontière sont exposées. Ces femmes sont complètement dépossédées de toute possibilité économique et de leur liberté lorsqu'elles sont soit récupérées par des trafiquants postés le long de la frontière chinoise, soit entraînées dans des mariages forcés au cours de leur recherche de travail. Les trafiquants enlèvent ces femmes et les vendent à des familles chinoises. Une fois placées dans une famille, elles n'ont que peu d'espoir de s'échapper. La Chine ne leur garantissant aucune protection juridique, elles deviennent finalement des esclaves des familles dans lesquelles elles sont vendues. Si elles désobéissent, ne donnent pas satisfaction ou tentent de quitter leur famille, cette dernière peut très bien les dénoncer à la police. En outre, si elles ont des enfants avec leur mari chinois, ceux-ci naissent apatrides et ne sont donc pas éligibles à l'éducation ou à d'autres services gouvernementaux car les formalités administratives nécessaires à l'obtention du statut adéquat supposent de divulguer les origines de la mère. Le refus de la Chine de garantir les droits fondamentaux aux femmes nord-coréennes affecte directement leurs enfants.

Bien que moins courante que le mariage forcé, la prostitution constitue une autre issue probable pour ces femmes. Malheureusement, il s'agit de loin du travail le plus rentable qu'elles peuvent trouver avec leur statut clandestin. Ces femmes sont employées dans des bars, des salons de beauté, des saunas et des boîtes de nuit. De nombreuses femmes sont livrées à l'industrie du sexe ; d'autres ont entendu

parler des avantages économiques de la prostitution et choisissent de s'adonner à cette pratique pour leur propre survie, la plupart des autres emplois ne fournissant pas de revenus décents. Là encore, la crainte du rapatriement plane au-dessus de leur tête car leurs patrons peuvent menacer de les signaler si elles tentent de refuser des clients. En outre, la situation vulnérable de ces femmes offre la possibilité à leurs employeurs de les tromper sur leurs salaires. Si les femmes réclament la totalité de leur salaire, elles s'exposent là encore au risque d'être signalées et rapatriées.

Le refus délibéré de la Chine d'octroyer un statut juridique aux femmes nord-coréennes prive ces dernières de toute possibilité de progresser sur le plan économique ou de refaire leur vie. Ces femmes sont contraintes de devenir invisibles et dépendantes d'hommes qui ont davantage de pouvoir et qui, souvent, les exploitent sexuellement et les oppriment encore plus. Les problèmes des femmes nord-coréennes sont amplifiés par leur absence de statut, laquelle conduit à une tolérance et un renforcement de la désautonomisation économique des femmes. La Chine considère ces femmes comme des êtres subalternes et jetables, leur permettant de tenir le rôle de prostituées et d'épouses, mais les renvoyant immédiatement en Corée du Nord si elles créent le moindre remous. Les femmes refoulées en Corée du Nord sont souvent mises en prison, où elles subissent des sévices physiques et sexuels, et diverses formes de torture.

Les femmes ayant courageusement fui l'oppression devraient se voir accompagnées dans la création d'une vie gratifiante où elles disposent de nombreuses possibilités de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel. La Chine doit prendre ses responsabilités pour protéger ces femmes et les aider à être impliquées en tant que membres à part entière de la société, que ce soit en Chine ou ailleurs. Si ces femmes ne reçoivent pas l'autorisation et la protection du gouvernement chinois pour poursuivre des perspectives économiques légitimes, alors elles resteront considérées comme des opportunités économiques pour ceux qui souhaitent les exploiter.

Mettant en avant la mission d'autonomisation économique, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de remédier au sort des femmes nord-coréennes en Chine, qui ont jusqu'à présent été rejetées et gravement opprimées. Les Nations Unies doivent exhorter la Chine à respecter son adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 y afférent. Les transfuges nord-coréens doivent recevoir le statut de réfugiés ou de « réfugiés sur place », conformément aux conclusions formulées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'agissant de la classification de cette population vulnérable, et la Chine doit les traiter en tant que tels. Tant que la Chine n'honorera pas cette responsabilité, les femmes nord-coréennes continueront de souffrir et de se voir refuser les droits économiques qu'elles méritent.